ART. UNIQUE N° 22

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

RÉVÉLATIONS DES UBER FILES ET AU RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS L'IMPLANTATION D'UBER EN FRANCE - (N° 295)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 22

présenté par Mme Simonnet

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots:

« à 144-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser une référence.